



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRETAGNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2019-033

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2019

# Sommaire

## **préfecture de région /**

R53-2019-04-16-003 - arrêté de Monsieur Cellard pour publication au RAA (2 pages) Page 3

R53-2019-04-16-002 - Arrêté RAA liste membres CTAP 16 avril 2019 (4 pages) Page 6

## **Service public de la sécurité sociale /**

R53-2019-04-16-001 - Arrêté modificatif n°2 du 16 avril 2019 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère (1 page) Page 11

préfecture de région

R53-2019-04-16-003

arrêté de Monsieur Cellard pour publication au RAA

Direction du Cabinet

## ARRÊTÉ

**confiant à Monsieur Augustin CELLARD sous-préfet, Directeur de Cabinet du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, la suppléance du préfet du département d'Ille-et-Vilaine, le jeudi 18 avril 2019**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE,  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST  
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE**

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 10 février 2016 portant nomination de Monsieur Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** le décret du 27 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Denis OLAGNON, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** le décret du 11 juin 2018 portant nomination de Monsieur Augustin CELLARD, directeur de Cabinet du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

**Vu** le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

**Considérant** l'absence concomitante de Madame Michèle KIRRY, préfète d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Denis OLAGNON, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, le jeudi 18 avril 2019.

### ARRÊTÉ

**Article 1** : Monsieur Augustin CELLARD, directeur de Cabinet du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine assurera, le jeudi 18 avril 2019, la suppléance de Madame Michèle KIRRY, préfète d'Ille-et-Vilaine.

**Article 2** : Monsieur le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 16 AVR. 2019

Pour la Préfète par suppléance,  
Le Préfet Délégué,

Patrick DALLENNES

préfecture de région

R53-2019-04-16-002

Arrêté RAA liste membres CTAP 16 avril 2019



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Secrétariat général pour  
les affaires régionales

**ARRETE PREFECTORAL**  
**fixant la liste des membres**  
**de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de Bretagne**

**LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE**  
**PREFETE D'ILLE-et-VILAINE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-9-1, R.1111-1 et D.1111-2 à D.1111-7 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 8 février 2019 portant nomination de M. Philippe MAZENC en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne à compter du 25 février 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRETE**

**Article 1** : la liste des membres de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de Bretagne est arrêtée comme suit :

**1) Membres de droit :**

*M. le Président du conseil régional de Bretagne.*

*Mme et MM. les Présidents des conseils départementaux des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan.*

*Mmes et MM. les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 30 000 habitants :*

**Côtes d'Armor :**

- communauté de communes de Loudéac Communauté - Bretagne Centre ;
- communauté de communes de Lamballe Terre et Mer ;
- communauté d'agglomération de Dinan Agglomération ;
- communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération ;
- communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté ;
- communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- communauté de communes de Leff Armor Communauté.

.../...

Adresse postale : 3 avenue de la préfecture 35026 Rennes cedex 9 - ☎ 02 99 02 10 35

**Finistère :**

- communauté de communes du Pays de Landivisiau ;
- communauté de communes du Pays Bigouden Sud ;
- communauté de communes du Pays des Abers ;
- communauté de communes du Pays d'Iroise ;
- communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas ;
- communauté d'agglomération de Concarneau Cornouaille Agglomération ;
- communauté d'agglomération de Quimperlé Communauté ;
- communauté d'agglomération de Morlaix Communauté ;
- communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale ;
- communauté de communes du Haut-Léon Communauté ;
- métropole de Brest Métropole

**Ille et Vilaine :**

- communauté de communes de la Côte d'Emeraude ;
- communauté de communes Bretagne Romantique ;
- communauté de communes des Vallons de Haute Bretagne Communauté ;
- communauté d'agglomération de Fougères Agglomération ;
- communauté de communes du Pays de Redon ;
- communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;
- communauté d'agglomération de Saint-Malo Agglomération ;
- communauté de communes Bretagne porte de Loire Communauté ;
- communauté de communes du Val d'Ille - Aubigné ;
- métropole de Rennes Métropole.

**Morbihan :**

- communauté de communes de Pontivy Communauté ;
- communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;
- communauté d'agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ;
- communauté d'agglomération de Lorient Agglomération ;
- communauté de communes Centre Morbihan Communauté ;
- communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté ;
- communauté de communes de Ploërmel Communauté.

**2) Autres membres :**

*Collège 1 : représentants élus en leur sein par les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de moins de 30 000 habitants :*

**Côtes d'Armor :**

- titulaire : M. Jean-Yves PHILIPPE, président de la communauté de communes du Kreiz-Breizh.
- remplaçant : pas de remplaçant, siège vacant.

**Finistère :**

- titulaire : M. Bernard SALIOU, président de la communauté de communes de Haute Cornouaille.
- remplaçant : M. Pierre PLOUZENNEC, président de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden.

.../...

**Ille et Vilaine :**

- titulaire : M. Dominique DENIEUL, président de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron.
- remplaçant : M. Louis DUBREIL, président de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne.

**Morbihan :**

- titulaire : M. Michel MORVANT, président de la communauté de communes de Roi Morvan Communauté.
- remplaçant ; M. André FÉGEANT, président de la communauté de communes de Questembert Communauté.

***Collège 2 : représentants élus en leur sein par les maires des communes de plus de 30 000 habitants :*****Côtes d'Armor :**

- pas de représentant, siège vacant.

**Finistère :**

- pas de représentant, siège vacant.

**Ille et Vilaine :**

- titulaire : Mme Nathalie APPERE, maire de Rennes.
- remplaçant : pas de remplaçant, siège vacant.

**Morbihan :**

- titulaire : M. David ROBO, maire de Vannes.
- remplaçant : pas de remplaçant, siège vacant.

***Collège 3 : représentants élus en leur sein par les maires des communes comprenant entre 3 500 et 30 000 habitants :*****Côtes d'Armor :**

- titulaire : M. Didier LECHIEN, maire de Dinan.
- remplaçant : pas de remplaçant, siège vacant.

**Finistère :**

- titulaire : M. Gérard DANIÉLOU, maire de Cléder.
- remplaçant : pas de remplaçant, siège vacant.

**Ille et Vilaine :**

- titulaire : M. Bernard ETHORÉ, maire de Bréal-sous-Montfort.
- remplaçant : M. Claude JAOUEN, maire de Melesse.

**Morbihan :**

- titulaire : Mme Thérèse THIERY, maire de Lanester.
- remplaçant : Mme Nathalie LE MAGUERESSE, maire de Locmiquélic.

***Collège 4 : représentants élus en leur sein par les maires des communes de moins de 3 500 habitants :*****Côtes d'Armor :**

- titulaire : Mme Armelle BOTHOREL, maire de La Méaugon.
- remplaçant : pas de remplaçant, siège vacant.

**Finistère :**

- titulaire : M. Jean-Luc TANNEAU, maire du Guilvinec.
- remplaçant : pas de remplaçant, siège vacant.

.../...

**Ille et Vilaine :**

- titulaire : M. Christophe FAMBON, maire de Roz-sur-Couesnon.
- remplaçant : pas de remplaçant, siège vacant.

**Morbihan :**

- titulaire : M. Benoît ROLLAND, maire de Moustoir-Ac.
- remplaçant : M. Guy DROUGARD, maire d'Augan.

**Article 2** : l'arrêté préfectoral modificatif du 27 octobre 2017 fixant la liste des membres de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) de Bretagne est abrogé.

**Article 3** : le secrétaire général pour les affaires régionales et les préfets des départements de Bretagne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du conseil régional de Bretagne et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne et des préfectures des quatre départements bretons.

Rennes, le **16 AVR. 2019**

Pour la préfète de la région Bretagne,  
et par délégation,  
Le Secrétaire général  
pour les affaires régionales

  
Philippe MAZENC

Service public de la sécurité sociale

R53-2019-04-16-001

Arrêté modificatif n°2 du 16 avril 2019 portant  
modification de la composition du conseil de la caisse  
primaire d'assurance maladie du Finistère



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**

**Arrêté modificatif n°2 du 16 avril 2019  
portant modification de la composition du conseil  
de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère**

**La ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R211-1, D. 231-1 et D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère,

Vu l'arrêté modificatif du 6 avril 2018,

Vu la désignation formulée par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),

**ARRETE**

**Article 1**

L'arrêté ministériel du 23 mars 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du Finistère est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux, désignés au titre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), est nommée en tant que membre suppléant :

Madame Marie-Françoise DONNARS

**Article 2**

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 16 avril 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET